



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 22 mars 2022, à 19 h 09, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-220322-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-220322-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Mme Diane Beaucage dépose un document concernant l'organisation d'un atelier dans une bibliothèque.

Mme Annette Beauvais dépose un document concernant le développement du site Longue-Rive situé sur le bord du fleuve Saint-Laurent.

Des documents transmis par Mme Josée Bouthillette concernant la rédaction d'avis publics et d'autres documents de soutien relatifs aux consultations publiques, sont déposés.

CO-220322-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 FÉVRIER 2022 À 19 H 02

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 février 2022 à 19 h 02 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 17 FÉVRIER 2022 À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 février 2022 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-220322-2.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE ET SOUTIEN DES CONSEILLERS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021 (SD-2022-0413)

Il est procédé au dépôt de la liste des remboursements autorisés par la municipalité pour les dépenses de recherche et soutien des conseillers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, conformément à l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

CO-220322-2.2

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DU TRANSPORT ACTIF ET DE LA CIRCULATION TENUE LE 26 AOÛT 2021 (SD-2021-2832)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du transport actif et de la circulation tenue le 26 août 2021.

CO-220322-2.3**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES GRANDS PROJETS TENUES LES 26 ET 29 NOVEMBRE 2021 (SD-2022-0468)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions de la Commission des finances, des ressources humaines et des grands projets tenues les 26 et 29 novembre 2021.

CO-220322-2.4**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 5 OCTOBRE 2021 (SD-2022-0164)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 5 octobre 2021.

CO-220322-2.5**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE CONCERNANT SES ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021 (SD-2022-0030)**

Il est procédé au dépôt du rapport de la trésorière concernant ses activités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CO-220322-2.6**DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL AU 31 JUILLET 2022 (SD-2022-0303)**

Il est proposé de désigner M. Jonathan Tabarah, maire suppléant, pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-2.7**DÉSIGNATION D'UN OBSERVATEUR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU THÉÂTRE DE LA VILLE (SD-2022-0319)**

Il est proposé de désigner le chef du Bureau de la culture et des bibliothèques à titre d'observateur au sein du conseil d'administration du Théâtre de la Ville, conformément à l'article 7.2.5 de l'entente intervenue le 31 janvier 2022 entre la Ville et le Théâtre de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-2.8**DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2022-0400)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Catherine Fournier, de désigner Mme Nathalie Delisle à titre de présidente du comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-2.9**AVIS SUR LE PROJET DE PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2021 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN (SD-2022-0684)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Geneviève Héon :

1° de transmettre un avis au Centre de services scolaire Marie-Victorin, conformément à l'article 272.5 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'informant que le projet de planification des besoins d'espace 2021 nécessite des améliorations;

2° de poursuivre le travail de collaboration avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin, notamment afin de mieux définir les besoins, de bien identifier les terrains et de planifier de façon optimale la construction et l'agrandissement d'écoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES****CO-220322-4.1****AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ DE LA VILLE AFIN DE FINANCER CERTAINS PROJETS OU ENTENTES (SD-2022-0510)**

Il est proposé d'affecter la somme de 918 335 \$ provenant du surplus non affecté de la Ville afin de financer les projets ou ententes, approuvés avant le 31 décembre 2021 et se poursuivant en 2022, identifiés dans le sommaire décisionnel SD-2022-0510.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-4.2**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2022-2023 (SD-2022-0266)**

Il est proposé d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-4.3**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 21 FÉVRIER 2022, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES ET AFFECTATION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER (SD-2022-0609)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires et l'affectation du fonds de développement immobilier apparaissant sur la liste du 21 février 2022 préparée par la Direction des finances, au montant de 2 282 946 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-4.4**DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES AU GOUVERNEMENT DU CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA POUR POURVOIR CERTAINS POSTES DISPONIBLES POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2022 (SD-2021-3927)**

Il est proposé d'entériner les demandes d'aides financières présentées au gouvernement du Canada dans le cadre du Programme *Emplois d'été Canada* pour pourvoir certains postes disponibles pour la période estivale 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-4.5**DEMANDE À ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC. D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES - VOLET SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT 2022-2023 (SD-2022-0401)**

Il est proposé de demander à Zone Loisir Montérégie inc. une aide financière dans le cadre du *Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - Volet soutien à l'accompagnement 2022-2023* pour la fourniture de services d'accompagnement auprès d'enfants à

besoins particuliers dans les camps de jour estivaux et ceux des organismes partenaires durant l'été 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-4.6

DEMANDE AU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION JEUNESSE ET LA MISE SUR PIED DE COMITÉS DE CONSULTATION JEUNESSE (SD-2022-0520)

Il est proposé de demander au Secrétariat à la jeunesse une aide financière pour l'élaboration du plan d'action jeunesse 2022-2024 et la mise sur pied de comités de consultation jeunesse dans le cadre du *Programme de stratégie jeunesse en milieu municipal volet 2*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-4.7

ENTÉRINEMENT DE LA DEMANDE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR PERMETTRE LE DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES ACTIVITÉS VISANT LA PROMOTION DU FRANÇAIS PAR LES BIBLIOTHÈQUES (SD-2022-0416)

Il est proposé d'entériner la demande à l'Union des municipalités du Québec d'une aide financière pour permettre le déploiement de nouvelles activités visant la promotion du français par les bibliothèques, dans le cadre de l'appel de projets présentement en cours du programme *Fous du français*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jonathan Tabarah quitte son siège.

CO-220322-4.8

ENTÉRINEMENT DE LA DEMANDE À LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONTRÔLE SUR SEPT COLONIES DE RENOUÉE DU JAPON AU PARC MICHEL-CHARTRAND (SD-2022-0085)

Il est proposé d'entériner la demande à la Fondation de la faune du Québec d'une aide financière au Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes pour l'exécution de travaux de contrôle sur sept colonies de renouée du Japon au parc Michel-Chartrand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-4.9

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CARREFOUR LE MOUTIER (SD-2022-0285)

Il est proposé d'octroyer à Carrefour le Moutier une aide financière d'un montant de 12 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, afin de couvrir une

partie des coûts relatifs à sa relocalisation et à l'augmentation de ses frais de loyer pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-4.10

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN D'UN CONSEILLER

Il est procédé au dépôt d'une demande de remboursement de dépenses de recherche et de soutien du conseiller M. Jacques Lemire, datée du 9 mars 2022.

5. RESSOURCES HUMAINES

CO-220322-5.1

ENTÉRINEMENT D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET L'EMPLOYÉ N° 168846 (SD-2022-0461)

Il est proposé d'entériner la transaction et quittance intervenue entre la Ville et l'employé n° 168846 relative aux modalités de fin d'emploi de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-220322-6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2021 (SD-2022-0197)

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de décembre 2021 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2021, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-220322-6.2

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.6 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR L'ANNÉE 2021 (SD-2022-0236)

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours de l'année 2021 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2021, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

Mme Lysa Bélaïcha quitte son siège.

M. Jonathan Tabarah reprend son siège.

CO-220322-6.3

AUTORISATION DE VENDRE UN BIEN APPARTENANT À LA VILLE VIA LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2022-0327)

Il est proposé d'autoriser la vente des biens apparaissant sur la liste jointe au sommaire décisionnel SD-2022-0327, dont la valeur excède 10 000 \$, via le Centre d'acquisitions gouvernementales, conformément à l'entente de services intervenue entre la ville et le Centre de services partagés concernant la disposition de biens dont la Ville veut se départir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-6.4

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-007 POUR LE DÉPLACEMENT DU SYSTÈME D'ANTENNES DE RADIOCOMMUNICATION AU 100, PLACE CHARLES-LE MOYNE (SD-2022-0195)

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-007 pour le déplacement du système d'antennes de radiocommunication au 100, place Charles-Le Moyne, à Bell Mobilité inc., pour un montant estimé à 181 364,09 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 25 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-6.5

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-136 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE FAUCHAGE DES HAUTES HERBES DES TERRAINS VACANTS ET FOSSÉS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT (OPTION 1) (SD-2021-3869)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-136 pour l'exécution de travaux de fauchage des hautes herbes des terrains vacants et fossés de l'arrondissement de Saint-Hubert, pour une période prenant fin le 31 décembre 2024, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, 9242-6451 Québec inc., faisant affaires sous le nom Paysagiste Poupart, pour un montant estimé à 224 891,10 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-6.6

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-143 POUR LA FOURNITURE D'ENROBÉ BITUMINEUX ROUTIER ET DE LIANT D'ACCROCHAGE EN VRAC POUR LA PÉRIODE ESTIVALE (SD-2022-0027)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-143 pour la fourniture d'enrobé bitumineux routier et de liant d'accrochage en vrac pour la période estivale, pour une période débutant le 15 avril 2022 et prenant fin le 31 décembre

2023, au plus bas soumissionnaire conforme, Les entreprises Nord Construction (1962) inc., pour un montant estimé à 791 061,92 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-6.7

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-146 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE TRAITEMENT PRÉVENTIF DU PAVAGE PAR LA MÉTHODE DE THERMORAPIÉÇAGE (SD-2021-3912)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-146 pour l'exécution de travaux de traitement préventif du pavage par la méthode de thermorapiéçage, pour une période prenant fin le 31 décembre 2022 avec une reconduction automatique d'une année supplémentaire, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Environnement routier NRJ inc., pour un montant estimé à 351 559,06 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-6.8

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-149 POUR L'ACQUISITION DE TROIS SURFACEUSES À PATINOIRE ÉLECTRIQUES (SD-2022-0138)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-149 pour l'acquisition de trois surfaceuses à patinoire électriques de marque Zamboni, modèle 552AC, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Robert Boileau inc., pour un montant estimé à 457 067,02 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-6.9

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-151 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MANUEL DE LA CHAUSSEE EN ENROBÉ BITUMINEUX (SD-2021-3904)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-151 pour l'exécution de travaux de rapiéçage manuel de la chaussée en enrobé bitumineux, pour une période prenant fin le 31 décembre 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, Les pavages Dancar (2009) inc., pour un montant estimé à 124 545,86 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Lysa Bélaïcha reprend son siège.

CO-220322-6.10**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-153 POUR L'ACQUISITION DE DEUX RÉTROCAVEUSES À PROFONDEUR DE CREUSAGE DE 21 PIEDS AVEC ÉQUIPEMENTS (CONTRAT 1) (SD-2022-0351)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-153 pour l'acquisition de deux rétrocaveuses à profondeur de creusage de 21 pieds de marque John Deere, modèle 710L, avec équipements (contrat 1), au plus bas soumissionnaire conforme, Brandt Tractor Ltd., pour un montant estimé à 857 901 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-6.11**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-153 POUR L'ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE À PROFONDEUR DE CREUSAGE DE 19 PIEDS AVEC ÉQUIPEMENTS (CONTRAT 2) (SD-2022-0352)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-153 pour l'acquisition d'une rétrocaveuse à profondeur de creusage de 19 pieds de marque Case, modèle 590SN, avec équipements (contrat 2), au plus bas soumissionnaire conforme, René Riendeau (1986) inc., pour un montant estimé à 376 924,69 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-6.12**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-158 POUR L'ACQUISITION D'UN MANIPULATEUR DE VANNE SUR REMORQUE ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT (SD-2022-0255)**

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-21-158 pour l'acquisition d'un manipulateur de vanne sur remorque, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Centre de réparation hydraulique Hydrep inc., pour un montant estimé à 150 674,74 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'emprunter au fonds de roulement un montant n'excédant pas 137 586,12 \$, remboursable sur dix ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-6.13**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-160 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU TERRAIN DE BASEBALL AU PARC CARILLON (SD-2022-0347)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-160 pour l'exécution de travaux de réfection du terrain de baseball au parc Carillon, au plus bas soumissionnaire conforme, 9032-2454 Québec inc., faisant affaires sous le

nom Techniparc, pour un montant estimé à 609 660,50 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-6.14

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-010 POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE BLOCS DE BÉTON PRÉFABRIQUÉS EMBOÎTABLES (SD-2022-0612)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-010 pour la fourniture et livraison de blocs de béton préfabriqués emboîtables, au plus bas soumissionnaire conforme, A. & J.L. Bourgeois ltée, pour un montant estimé à 326 171,43 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-220322-7.1

ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 4 709 049 (EN VOIE DE SUBDIVISION) DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-0529)

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro, d'accepter l'offre des propriétaires de l'immeuble situé aux 1638 et 1640, rue Saint-Gérald d'acheter une partie du lot 4 709 049 (en voie de subdivision) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 117,3 m², sis en bordure de la propriété située aux 1638 et 1640, rue Saint-Gérald, au montant de 40,90 \$/m², taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du technicien en urbanisme à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 14 février 2022 et acceptée par les acheteurs le 15 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-7.2

ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR UNE PARTIE DES LOTS 2 208 951 ET 3 693 655 (EN VOIE DE SUBDIVISION) DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-0467)

Il est proposé d'accepter l'offre des copropriétaires des unités de copropriété de l'immeuble situé aux 6075, 6079, 6083 et 6087, rue Germaine-Guèvremont, d'acheter une partie des lots 2 208 951 et 3 693 655 (en voie de subdivision) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative respective de 196,4 m² et 10,1 m², au montant de 100 \$/m², taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du technicien en urbanisme à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 7 février 2022 et acceptée par les acheteurs le 13 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-7.3

Abrogée par
COX-220404-7.1

ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ÉCHANGE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET MME ALEXANDRA BRUNET, M. FRÉDÉRIC BRUNET ET M. MATHIEU BRUNET PORTANT SUR LES LOTS 6 461 871, 6 461 872, 2 208 622, 6 461 864, 6 461 867 ET 6 461 880 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2021-3765)

Il est proposé :

1° d'accepter la promesse d'échange à intervenir entre la Ville et Mme Alexandra Brunet, M. Frédéric Brunet et M. Mathieu Brunet, par laquelle ces derniers cèdent à la Ville les lots 6 461 871 et 6 461 872 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 620,9 m², en échange des lots 2 208 622, 6 461 864, 6 461 867 et 6 461 880 du même cadastre, d'une superficie approximative de 1 667,9 m², et selon les conditions qui y sont énoncées;

2° de retirer les lots 6 461 864 et 6 461 867 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-7.4**ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ÉCHANGE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LES HABITATIONS ALAIN ET RONALD BRUNET INC. PORTANT SUR LES LOTS 4 920 980 ET 5 679 339 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2021-3768)**

Il est proposé :

1° d'accepter la promesse d'échange à intervenir entre la Ville et Les habitations Alain et Ronald Brunet inc., par laquelle Les habitations Alain et Ronald Brunet inc. cède à la Ville le lot 4 920 980 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 557,4 m², en échange du lot 5 679 339 du même cadastre, d'une superficie approximative de 232,3 m², avec une compensation de 49 000 \$, taxes non comprises, en faveur de la Ville, et selon les conditions qui y sont énoncées;

2° de retirer le lot 5 679 339 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-7.5**AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC SUR UNE PARTIE DU LOT 3 914 179 DU CADASTRE DU QUÉBEC POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE DÉTENTE HORS SOL DE GAZ NATUREL D'ÉNERGIR (SD-2021-1155)**

Il est proposé d'autoriser Énergir à occuper le domaine public sur une partie du lot 3 914 179 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard des Promenades, sur une superficie approximative de 379,5 m², pour l'implantation d'un poste de détente hors sol de gaz naturel aux conditions

suivantes et conformément au *Règlement CO-2021-1149 sur l'occupation du domaine public* :

1° l'occupation, d'une dimension au sol d'environ 379,5 m², est autorisée pour les fins de l'implantation d'un poste de détente hors sol de gaz naturel, d'une conduite souterraine de gaz naturel, de leurs équipements afférents et pour la circulation et le passage en lien avec ces ouvrages;

2° l'occupation est autorisée sur une partie du lot 3 914 179 du cadastre du Québec définie sur plan joint au sommaire décisionnel SD-2021-1155;

3° aucune modalité particulière n'est à prévoir pour la fin à laquelle l'occupation est autorisée;

4° l'occupation est autorisée à condition de recevoir un certificat d'assurance montrant qu'Énergir s'engage à souscrire à ses frais et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de ce règlement, les assurances suivantes aux termes desquelles la Ville est mentionnée à titre d'assurée additionnelle :

4.1° une assurance responsabilité publique et civile pour les blessures ou décès ou pour tous dommages, d'un montant d'au moins 5 M\$ et la franchise ne pourra être supérieure à 500 \$ par sinistre;

4.2° une assurance responsabilité contre l'atteinte à l'environnement d'un montant d'au moins 5 M\$ et la franchise ne pourra être supérieure à 500 \$ par sinistre;

4.3° Énergir s'engage également à fournir une assurance formule étendue couvrant la conduite souterraine et le poste de mesurage/vanne hors sol de gaz naturel et sa responsabilité civile ou toute autre assurance que la Ville peut raisonnablement exiger;

5° l'autorisation est accordée au prix de 35 000 \$, pour la durée de l'autorisation, payable en un seul versement;

6° l'occupation est autorisée pour une durée de 25 ans débutant le 1^{er} juillet 2022 et prenant fin le 30 juin 2047;

7° cette autorisation d'occupation ne peut être cédée ou transférée sans le consentement préalable écrit de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-7.6

APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET 9302-5534 QUÉBEC INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM PIZZA LA RUSTIKA, PORTANT SUR L'ENTREPOSAGE DE MOBILIER DANS LE LOCAL P28-P29 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2022-0488)

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et 9302-5534 Québec inc., faisant affaires sous le nom Pizza la RustiKa, portant sur l'entreposage de mobilier dans le local P28-P29 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 1 000 pi², pour une période débutant à compter du 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 mars 2022, et pour un loyer mensuel de 83,33 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-7.7**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET 9391-8324 QUÉBEC INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM LA GALERIE DE LA MER, PORTANT SUR L'ENTREPOSAGE DE MOBILIER DANS LE LOCAL P7-P8 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2022-0490)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et 9391-8324 Québec inc., faisant affaires sous le nom La Galerie de la mer, portant sur l'entreposage de mobilier dans le local P7-P8 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 96 pi², pour une période débutant à compter du 1er janvier 2022 et prenant fin le 31 mars 2022, et pour un loyer mensuel de 72 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-7.8**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET M. ARASH MASSOUDI, FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM FRUITS À GOGO, PORTANT SUR LE LOCAL P3-P4 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2022-0492)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et M. Arash Massoudi, faisant affaires sous le nom Fruits à gogo, portant sur le local P3-P4 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 1 000 pi², pour une période débutant à compter du 24 janvier 2022 et prenant fin le 31 août 2022, et pour un loyer mensuel de 1 256,66 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-7.9**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET VIDÉOTRON LTÉE, PORTANT SUR UN EMPLACEMENT SITUÉ AU 130, PLACE CHARLES-LE MOYNE (SD-2021-3897)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Vidéotron ltée, portant sur un emplacement situé au 130, place Charles-Le Moyne, pour l'installation d'un conduit de télécommunication dans l'Atrium, pour une période de cinq ans débutant à compter du 1^{er} avril 2022, avec deux périodes de renouvellement d'une durée cinq années chacune, et pour un loyer annuel de 1 000 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-7.10**AVIS DE RENOUELEMENT DE LA PORTION REZ-DE-CHAUSSÉE DU BAIL INTERVENU ENTRE LA VILLE ET SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES INC. PORTANT SUR LA LOCATION D'UN ESPACE À BUREAUX DANS L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1225, RUE SAINT-CHARLES OUEST (SD-2022-0711)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto, de transmettre un avis à SSQ, Société d'assurances inc., l'informant dès maintenant que le bail intervenu entre la Ville et cette dernière, portant sur la location d'un espace à bureaux dans l'immeuble situé au 1225, rue Saint-

Charles Ouest, sera renouvelé au 30 septembre 2022, pour une période supplémentaire de 5 ans, uniquement pour la portion rez-de-chaussée de la superficie locative et selon les conditions stipulées au bail intervenu entre les parties le 24 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-220322-8.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1177 ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE CENTRE-VILLE ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2021-3567)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2021-1177 ordonnant l'exécution de travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans le centre-ville et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jacques Lemire et Mme Rolande Balma quittent leur siège.

CO-220322-8.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1184 ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2022-0200)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1184 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.3**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1185 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION RELATIVE À UNE PARTIE DU COÛT D'ACQUISITION DE DOCUMENTS POUR LES BIBLIOTHÈQUES (SD-2022-0265)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1185 décrétant un emprunt afin de financer la subvention relative à une partie du coût d'acquisition de documents pour les bibliothèques*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.4**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2011-674 FIXANT LA VITESSE MAXIMALE DES VÉHICULES ROUTIERS (SD-2021-2334)**

M. Karl Ferraro donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2011-674 fixant la vitesse maximale des véhicules routiers*, sera présenté.

CO-220322-8.5**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1186 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2011-674 FIXANT LA VITESSE MAXIMALE DES VÉHICULES ROUTIERS (SD-2021-2334)**

M. Karl Ferraro procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1186 modifiant le Règlement CO-2011-674 fixant la vitesse maximale des véhicules routiers*.

M. Jacques Lemire reprend son siège.

CO-220322-8.6**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU PERSONNEL DE CABINET DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2022-0553)**

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement constituant le code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Longueuil, sera déposé.

Mme Rolande Balma reprend son siège.

CO-220322-8.7**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1188
CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU
PERSONNEL DE CABINET DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2022-
0553)**

M. Marc-Antoine Azouz présente le projet de *Règlement CO-2022-1188 constituant le code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Longueuil*.

CO-220322-8.8**RÉSILIATION DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET
DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT SAINT-HUBERT DE LONGUEUIL
(DASHL) CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES POUR LA
GESTION DE LEUR INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE ET LE
SOUTIEN TECHNIQUE POUR LEURS UTILISATEURS (SD-2022-0362)**

Il est proposé :

1° de résilier, en date du 3 mars 2022, l'entente intervenue entre la Ville et Développement de l'aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASHL) concernant la fourniture de services pour la gestion de leur infrastructure informatique et le soutien technique pour leurs utilisateurs;

2° d'entériner l'entente intervenue entre les parties le 14 février 2022 à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.9**COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE
DÉPLACEMENTS DANS LE SECTEUR DU CENTRE-VILLE (SD-2022-
0189)**

Il est proposé d'autoriser et d'officialiser la poursuite de la collaboration avec le ministère des Transports du Québec afin de procéder aux études et analyses requises pour l'amélioration des conditions de déplacements dans le secteur du centre-ville, tel que défini au programme particulier d'urbanisme du centre-ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.10**APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LA
VILLE ET LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT
LA SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE
2022 (SD-2022-0326)**

Il est proposé d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville et le ministère de la Famille dans le cadre du *Programme de soutien*

à des projets de garde pendant la semaine de relâche scolaire et la période estivale 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.11

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL V.J.C. LONGUEUIL NO 3967 CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA 22^E ÉDITION DU FESTIVAL COUNTRY DE LONGUEUIL (SD-2022-0202)

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Les chevaliers de Colomb du Conseil V.J.C. Longueuil no 3967 concernant l'organisation de la 22^e édition du Festival country de Longueuil, qui aura lieu du 24 au 28 août 2022, laquelle prévoit notamment le versement d'une aide financière de 10 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant le 1^{er} avril 2022 et prenant fin le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.12

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'EXCLUSIVITÉ À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET UNICEL ARCHITECTURAL CORP. CONCERNANT LA MISE EN VALEUR DU LOT 2 585 302 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ SUR LE BOULEVARD FERNAND-LAFONTAINE (SD-2022-0557)

Il est proposé d'approuver l'entente d'exclusivité à intervenir entre la Ville et Unicel Architectural Corp. concernant la mise en valeur du lot 2 585 302 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Fernand-Lafontaine, et en vertu de laquelle, notamment, la Ville s'engage, jusqu'au 31 octobre 2022, à ne pas vendre, échanger et/ou négocier la vente ou l'échange des droits de propriétés portant sur ce lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.13

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA CROISÉE DE LONGUEUIL INC. CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET SERVICE AUX FAMILLES PLUS ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (SD-2022-0438)

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Geneviève Héon :

1° d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et La croisée de Longueuil inc. concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Service aux familles plus*, pour une période prenant fin au plus tard le 30 avril 2024;

2° d'affecter une somme de 400 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis pour la réalisation

de 17 projets dans le cadre du *Programme de soutien au développement social*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.14

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ABRI DE LA RIVE-SUD CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET SOINS DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE AUX PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ (SD-2022-0450)

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et l'Abri de la Rive-Sud concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Soins de santé communautaire aux personnes en situation de vulnérabilité*, pour une période prenant fin au plus tard le 31 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.15

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DES PARENTS ET DES HANDICAPÉS DE LA RIVE-SUD MÉTROPOLITAINE CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET TRANSFORM'ART (SD-2022-0453)

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et l'Association des parents et des handicapés de la Rive-Sud métropolitaine concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Transform'art*, pour une période prenant fin au plus tard le 31 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.16

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LES HABITATIONS PAUL PRATT CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET FAMILIARISER LES ÂÎNÉES À L'USAGE DES RESSOURCES NUMÉRIQUES ÉMERGEANTES (SD-2022-0465)

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Les habitations Paul Pratt concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Familiariser les aînéEs à l'usage des ressources numériques émergentes*, pour une période prenant fin au plus tard le 31 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.17**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS ET AÎNÉES DE LONGUEUIL CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET UN PEU DE NOUS, CHEZ VOUS! (SD-2022-0474)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et le Centre communautaire des aînés et aînées de Longueuil concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Un peu de nous, chez vous!*, pour une période prenant fin au plus tard le 31 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.18**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET ALPHABÉTISATION IOTA CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET ALPHACLIC (SD-2022-0475)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Alphabétisation Iota concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *AlphaClic*, pour une période prenant fin au plus tard le 30 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.19**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA LIGUE DE SOCCER MINEUR DE LONGUEUIL CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET SOCCER INCLUSION CSL, ST-JEAN-VIANNEY (SD-2022-0476)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et La ligue de soccer mineur de Longueuil concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Soccer inclusion CSL, St-Jean-Vianney*, pour une période prenant fin au plus tard le 30 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.20**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DE FOOTBALL GREENFIELD PARK PACKERS CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET INITIATION AU FOOTBALL ET CHEERLEADING (SD-2022-0477)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et L'association de football Greenfield Park Packers concernant l'octroi d'une aide financière

pour la réalisation du projet *Initiation au football et cheerleading*, pour une période prenant fin au plus tard le 30 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.21

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ENVOL PROGRAMME D'AIDE AUX JEUNES MÈRES CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET HOP LA VIE! SOUTIEN THÉRAPEUTIQUE POUR LES ENFANTS PAR LES ARTS (SD-2022-0479)

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et L'Envol Programme d'aide aux jeunes mères concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Hop la vie! Soutien thérapeutique pour les enfants par les arts*, pour une période prenant fin au plus tard le 30 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.22

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE FABLIER, UNE HISTOIRE DE FAMILLES CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET FAMILLES EN ACTION! (SD-2022-0482)

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Le fablier, une histoire de familles concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Familles en action!*, pour une période prenant fin au plus tard le 28 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.23

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION D'INFORMATIONS EN LOGEMENTS ET IMMEUBLES ADAPTÉS (AILIA) CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET POUR UNE RELANCE DES LOGEMENTS ADAPTÉS (SD-2022-0483)

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et l'Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA) concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Pour une relance des logements adaptés*, pour une période prenant fin au plus tard le 31 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.24**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE DES FEMMES DE LONGUEUIL CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET POUR UN CALACS DANS LA VILLE DE LONGUEUIL! PHASE 2 (SD-2022-0507)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et le Centre des femmes de Longueuil concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Pour un CALACS dans la Ville de Longueuil! Phase 2*, pour une période prenant fin au plus tard le 28 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.25**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA MAISON DE JONATHAN INC. CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET PLACE À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE À LA MAISON DE JONATHAN (SD-2022-0512)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et La maison de Jonathan inc. concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Place à l'activité physique à La Maison de Jonathan*, pour une période prenant fin au plus tard le 31 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.26**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET ENTENTE POUR LA SOLIDARITÉ, L'ENTRE-AIDE ET L'AMITIÉ - RIVE-SUD CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET CUISINE ÉCO! UNE CUISINE COMMUNAUTAIRE SAINE ET DIVERSIFIÉE AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ IMMIGRANTE À LONGUEUIL (SD-2022-0514)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Entente pour la solidarité, l'entre-aide et l'amitié - Rive-Sud concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Cuisine éco! Une cuisine communautaire saine et diversifiée au service de la communauté immigrante à Longueuil*, pour une période prenant fin au plus tard le 31 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.27**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET RÉPIT ÂÎNÉS MONTÉRÉGIE CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET OFFRIR DU RÉPIT AUX ÂÎNÉS ANGLOPHONES DE LONGUEUIL VIVANT SOUS LE SEUIL DE FAIBLE REVENU (SD-2022-0517)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Répit aînés Montérégie concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Offrir du répit aux aînés anglophones de Longueuil vivant sous le*

seuil de faible revenu, pour une période prenant fin au plus tard le 31 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.28

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET SANTÉ MENTALE QUÉBEC - RIVE-SUD CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET VIVRE AVEC UNE PERSONNE ANXIEUSE (SD-2022-0519)

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Santé mentale Québec - Rive-Sud concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Vivre avec une personne anxieuse*, pour une période prenant fin au plus tard le 1^{er} avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.29

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET MAISON DE LA FAMILLE LEMOYNE CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET CLUB DE COURSE À PIED POUR LES ENFANTS DE 5 À 14 ANS LES LOUPS DE LEMOYNE PHASE DEUX (2) (SD-2022-0544)

Il est proposé approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Maison de la famille Lemoyne concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Club de course à pied pour les enfants de 5 à 14 ans Les Loups de LeMoyne phase deux (2)*, pour une période prenant fin au plus tard le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220322-8.30

APPROBATION DU 2E AVENANT MODIFIANT LE PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LA VILLE ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020 (SD-2022-0160)

Il est proposé d'approuver le 2^e avenant modifiant le protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour la poursuite du développement culturel de la Ville pour les années 2018, 2019 et 2020, lequel prévoit notamment d'accorder un délai supplémentaire pour compléter les actions prévues au plan d'action et de prolonger la durée de cette convention jusqu'au 30 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Karl Ferraro quitte son siège.

CO-220322-8.31**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET HABITATIONS MONT-ROYAL INC. RELATIVE À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL FAUBOURG COUSINEAU, PHASE 4 A (SD-2022-0607)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Habitations Mont-Royal inc. relative à l'exécution de travaux municipaux dans les rues Henri-Mongeau et Olivier-Fournier ainsi que l'avenue Mcfarlane situées dans le développement résidentiel Faubourg Cousineau, phase 4 A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES****12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-220322-12.1****ORIENTATIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 24 MARS 2022**

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 :

Favorable à l'adoption des résolutions :

- 2.1, 2.2, 2.6 à 2.12
- 4.1 à 4.3
- 6.3 à 6.7
- 8.6 à 8.18

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE**CO-220322-13.1****PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

M. Karl Ferraro reprend son siège.

Mme Affine Lwalalika quitte son siège.

Mme Affine Lwalalika reprend son siège.

M. Jacques Lemire dépose :

1° un avis de proposition concernant la transparence des documents décisionnels des séances du conseil ordinaire et d'arrondissements et des séances de travail préparatoires à ces séances;

2° une présentation concernant les parcs inclusifs.

Il est proposé à 22 h 11 par Mme Lysa Bélaïcha, appuyée par M. Jonathan Tabarah, de poursuivre les délibérations.

CO-220322-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers